L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première [illegible] et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

Journal [illegible]—Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT
M. VAN BUREN.
POUR VICE-PRESIDENT:
RICHD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.
1er. district ... J. B. PLAUCHÉ.
2me. district ... W. SCOTT.
3me. district ... T. LANDRY.
4me. district ... A. MOUTON.
5me. district ... P. E. BOSSIER.

EXTRAORDINAIRE POUR LA SAISON.
Le Bateau à vapeur Huntsville est arrivé hier au soir du Bayou Sarah, avec un chargement de 1000 balles de coton de la récolte actuelle! C'est le plus beau voyage qui ait encore été fait depuis l'introduction du nouveau coton. Le Columbia n'avait apporté que 750 balles.

Les journaux du nord annoncent la perte d'une grande quantité de récoltes par les froids excessifs qui régnaient dernièrement. (Voir le commercial.)

Attentat à la Morale Publique.—Nous apprenons que dans la matinée de mercredi dernier, le cadavre d'un individu, trouvé mort dans un des quartiers de la Nouvelle-Orléans, a été exposé dans la ruelle qui se trouve entre l'église et la maison de ville. Le corps était placé dans un cercueil à moitié ouvert, presque nu, et de manière à ce que les passans eussent sous les yeux le spectacle le plus triste et à la fois plus dégoûtant. Sur la requête d'un grand nombre de citoyens respectables, le cadavre a été transporté dans un endroit privé, pour attendre la levée du corps, du coroner, et le rapport du juri d'enquête.

SUICIDE.—Un individu du nom de Jonas R. Dunn, avocat domicilié dans la paroisse de Natchitoches, et depuis quelques jours à la Nouvelle-Orléans, s'est suicidé hier, à l'Hôtel Bishop, en se faisant sauter la cervelle d'un coup de pistolet. On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

Le chargement de la goëlette *Halcyon*, consiste en $32,345 en espèces, consignées à diverses maisons de commerce de cette ville.

MEXIQUE.—La goëlette Halcyon, arrivée hier de Matamoros, nous fournit nos liasses régulières du *Mercurio* jusqu'au 16 du courant. Elle a apporté également des lettres commerciales de cette ville jusqu'au 19, dont, plus bas, nous donnons quelques extraits.

La question la plus importante, (commercialement parlant) qui occupe maintenant le Mexique est une proclamation du président pro-tempore qui se trouve publiée dans une feuille de la Vera-Cruz de la fin d'août, statuant que, "en conséquence des négociations pendantes entre le gouvernement suprême et celui d'Espagne, pour la reconnaissance, par ce dernier, de l'indépendance du Mexique, tous les ports de la république sont ouverts aux navires espagnols sur les bases de la réciprocité. Ces bases ne sont pas encore établies.

L'opinion à Matamoros était que l'indépendance du Mexique serait reconnue. Il nous est encore permis d'en douter encore, tant que les affaires de la Péninsule ne seront pas arrangées.

Une lettre de Tampico du 5 septembre reçue à la Nouvelle-Orléans par la voie de Matamoros, annonce que les autorités de cette ville étaient indécises si elles devaient ou non saisir la goëlette Créole, comme on l'avait déjà fait pour les goëlettes Henrietta et Indiana.

La même lettre annonce que le général D. Anastasio Bustamente, l'ex-vice président du Mexique et forcé par Santa Anna de quitter le pays, était arrivé à Mexico, et que Bravo n'avait assumé le commandement de l'armée contre le Texas que pour le lui remettre, et commander en second sous lui.

Le général Urrea, [illegible] a été destitué de ses fonctions [illegible] y répondre aux [illegible] contre lui. La personne qui nous donne cette nouvelle ajoute que tout était tranquille à Matamoros à l'époque de son départ, et qu'il y avait [illegible] hommes de troupes dans la ville.

Nous voyons [illegible], dans une circulaire datée du 11 septembre [illegible] par divers officiers de l'armée que les [illegible] qui se trouvaient à Mexico. Il paraîtrait [illegible] connaissance de la nomination de Bravo comme chef; mais ni l'un ni l'autre ne leur convenait et ils sollicitaient vivement le Congrès pour avoir Urrea à leur tête. Cette circulaire ajoute que la ville est dans le plus grand embarras pécuniaire. Point d'argent pour solder la paie des soldats et des officiers; point de rations à leur fournir. Que, d'un autre côté, le gouvernement faisait de folles dépenses pour continuer la guerre, par exemple de faire envoyer à grands frais dix autres pièces de canon tandis que les 27 que l'on avait à Matamoros étaient plus que suffisantes pour faire la campagne. Tout cela, disaient les signataires, était calculé de manière à faire gagner de 3 à 400 pour 100 à un nommé Manuel Barrera, fournisseur général de l'armée.

La circulaire se termine en disant qu'un nuage épais enveloppe les affaires de la campagne prochaine; qu'il est impossible de savoir quels en seront les résultats; mais que tôt ou tard ce nuage crèvera et qu'assurément il y aura nombre de personnes qui ne seront pas contentes de la pluie qu'elle produira (muchos que no quedaran contentos de la lluvia que la nube producirá.)

Le *Mercurio* du 9, nous apprend que les Indiens-Lipans commettaient de grandes déprédations sur les deux bords de l'Arroyo Colorado. Au rancho de la Jarita ils avaient tué nombre d'individus entr'autres les nommés Antonio Garcia, Cecilio Garcia, Juan Nepomuceno, Cabazos Garza et un domestique de D Nicolas Cabazos, appelé Donicio Galban. Ils avaient enlevé neuf troupeaux, une cavavallade entière de chevaux apprivoisés et une attache (atajo) de mules. Ils enlevèrent également un grand nombre de femmes et d'enfans à un autre rancho qu'ils n'abandonnèrent qu'après l'avoir brûlé. Ils firent ensuite une entrée à l'Agostadero de la Tara et volèrent toute la cavallade de D. Quinto Cantu, toute celle de D. Julian Garza, ils tuèrent également à l'Agostadero le garde de la Saline, le caporal de D. Ramon Cabazos Guerra, celui de D. Santiago Cardenas, celui de D. Juan Nepomuceno de la Garza, sans compter un grand nombre d'autres individus qu'ils blessèrent. On estimait à plus de deux cent cinquante le nombre de troupeaux qu'ils avaient enlevés. La perte est dit-on irréparable pour le pays.

TEXAS.
Par un arrivage de Velasco nous recevons [illegible] du *Telegraph*, seul journal qui se publie maintenant au Texas, jusqu'au 6 du courant; il ne contient rien d'important sur la situation actuelle de la nouvelle république.

D'après un tableau de la paie des officiers au service texien, il paraîtrait que les appointemens du major général sont fixés à $300 par mois; ceux du commissaire général des achats $2000 par an; du quartier-maître général $2400, du colonel de cavalerie $90 par mois, les autres officiers et soldats de 75 à 60 [illegible]. Les rations sont en proportion de la paie.

Par les passagers arrivés nous apprenons verbalement qu'Almonte, le même individu qui avait été arrêté dans le moment qu'il cherchait à délivrer Santa Anna, était parvenu à se sauver de sa prison, mais qu'il avait été arrêté [illegible]. Son procès devait avoir lieu sous peu de jours; et l'opinion générale était qu'alors même qu'il serait acquitté quant à la charge d'enlèvement, il serait encore jugé par la Cour Suprême comme espion du gouvernement mexicain.

Un autre individu nommé Marks a été jugé et condamné à être fusillé le 10 du courant pour avoir déserté l'armée texienne et s'être réuni aux Mexicains. On l'arrêta comme espion car il apportait des communications au commandant mexicain.

Extrait d'une lettre (1) datée de Matamoros, 14 septembre 1836.

"Notre ville [illegible] de troupes mexicaines [illegible] argent, ce qui [illegible] qu'elle ne le serait [illegible] divisées en opinions politiques [illegible] tentatives ont été faites [illegible] d'un semblable événement [illegible] sera déclarée en état de siège [illegible] la mort du nombre d'individus et la perte de l'argent et des propriétés appartenant aux étrangers. Une opinion assez répandue est que si l'[illegible]

(1) Cette lettre est d'une source des plus respectables.
(2) Note du rédacteur.

[illegible] cette affaire (3) [illegible] sur nos rivages la ville serait une conquête facile: 1500 hommes réussiraient à la prendre, et, probablement, sans avoir besoin de tirer un seul coup de canon. Rien n'annonce l'approche d'aucune troupe de l'intérieur, et l'on croit généralement que le Mexique n'est plus en état d'envoyer jamais aucune nouvelle force armée contre le Texas. L'indépendance de ce pays paraît donc une chose positive.

L'emprunt forcé a été mis à exécution en cette ville. Jamais il n'y a eu ici de plus grande mortification que de voir un officier pénétrer dans l'intérieur des magasins et de dire qu'il y venait pour recevoir au nom du gouvernement la quote part exigée.

(3) L'étendard de la république texienne.

Le *Telegraph* du 6, publie une liste des officiers faits prisonniers ou tués à la mémorable bataille de St Hyacinthe, ainsi que leur âge et leurs grades respectifs. Le manque de place nous force à l'ajourner à notre prochain numéro.

Nouvelles plus récentes d'Espagne—Soulèvement du peuple à Cadix—Proclamation de la constitution de 1812.

Nous apprenons par nos journaux de correspondance, que le brick Montevideo, capitaine Ferran est arrivé à New-York, venant de Cadix d'où il est parti le 6 août. Par cette voie on a reçu la nouvelle que la population entière de Cadix s'était soulevée le 28 juillet, ou à peu près à cette époque, demandant la proclamation de la constitution de l'an 12; que s'étant jointe à un régiment de 1200 hommes, nouvellement établi, elle se rendit auprès du colonel qui commandait ce corps. Celui-ci s'était caché, mais ayant été découvert dans sa retraite et voyant que le militaire faisait cause commune avec le peuple, il se rendit à la demande; et de concert avec les fonctionnaires publics, il fit prêter les sermens d'usage. La population du port Ste. Marie et celle de Xérès se préparaient à suivre l'exemple des habitans de Cadix.

Le gouvernement de la Reine semblait devenir de plus en plus impopulaire. Le mécontentement public était porté à un tel point que l'on supposait que ce gouvernement ne se réhabiliterait plus dans la confiance du peuple, quelque fût le genre de concession qu'il put faire dorénavant. Isturiz est hautement dénoncé comme l'auteur des nouveaux désastres de la Péninsule, et le général Cordova est qualifié du titre de traître. On prétendait que le dessein de ce dernier était de faire tomber les auxiliaires Anglais, sous les ordres du général Evans, entre les mains de Don Carlos. Aussi, dans le mouvement qui s'était prononcé à Cadix, le mot d'ordre du peuple avait-il été: "Mort aux ministres!—Mort à Cordova."

Le soulèvement de Cadix, celui de Malaga et les projets d'insurrection de Xérès et de quelques autres villes méridionales de l'Espagne, font voir que le parti libéral est fatigué de la guerre civile, que le gouvernement et les puissances [illegible] ont l'air de prolonger pour la ruine de la nation. Pour qu'il réussisse, cependant, et qu'il parvienne à mettre un terme aux dissentions politiques, il faut qu'il soit général. Que des frontières des Pyrénées jusqu'à la Colonne d'Hercule le peuple se lève en masse et fasse entendre sa voix imposante et terrible, alors on pourra espérer une amélioration à la condition affligeante de la Péninsule! Un mouvement spontané et unanime du parti libéral ferait assurément plus de bien à ce royaume que l'intervention la mieux entendue de tous les cabinets européens.

S'il faut ajouter foi à une rumeur qui circule en ville depuis quelques jours et qui serait fondée sur certaines lettres reçues de la Havane, une semblable insurrection se serait manifestée dans la Catalogne; Mina se serait vu contraint d'abandonner la province, et la constitution de l'an 12 y aurait été proclamée. Les gazettes de la Havane ne disent cependant rien à ce sujet; mais nous n'en sommes pas étonné: car, la politique de Tacon est de tenir ces nouvelles secrètes, pour éviter un mouvement général dans l'île. Si ce mouvement avait lieu, le peuple en profiterait sans doute pour se déclarer indépendant.

Nouvelles d'Espagne de quelques jours plus récentes.

Depuis que nous avons livré à la composition le sommaire des nouvelles apportées à New-York par le brick Montevideo, nous avons reçu par la voie d'un arrivage à Boston d'autres nouvelles non moins importantes de la Péninsule. Elles nous confirment dans notre opinion que le mouvement du parti libéral est unanime dans toutes les provinces du Sud, et que le jour est enfin arrivé où il n'y aura plus qu'une voix en Espagne, celui de rétablir la constitution de l'an XII.

C'est à coup sûr ce mouvement que redoutaient les puissances continentales et l'Angleterre, lorsqu'elles se sont [illegible] pour prendre une part active ou indirecte dans la guerre civile. Et si nos lecteurs se souviennent des remarques que nous eûmes l'occasion de faire il y a cinq ou six mois, dans un article intitulé: "L'intervention européenne en Espagne." Ils verront qu'elles se trouvent justifiées par les circonstances actuelles. Nous avons dit, il nous semble, que le parti libéral, s'il se prononçait [illegible] "Nous avons ajouté que les armées qu'[illegible] à la Péninsule n'avaient pas pour objet de mettre un terme à la révolution carliste, (peu importait aux autres cabinets de l'Europe que le trône échût au prétendant ou à Isabelle) mais pour surveiller les libéraux et empêcher qu'ils n'offrissent aux yeux du continent l'aspect d'une nation indépendante et souveraine. Et s'il nous eût été donné alors de dérouler le tableau de l'avenir et d'y voir tout ce que nous avons vu depuis, nous eussions dit aussi, qu'il convenait mieux à l'Europe de voir le trône d'Espagne occupé par Don Carlos que par la fille de Ferdinand et son Auguste mère, dont les premiers actes, comme régente, annonçaient un désir, une volonté d'asseoir le gouvernement sur des bases éminemment constitutionnelles et populaires.

Nos remarques se justifient donc par la déclaration de l'ambassadeur français, menaçant d'arrêter toute relation diplomatique et de prendre ses passeports, si le mouvement révolutionnaire avait pour résultat de renverser les lois fondamentales, et de les remplacer par la charte de 1812.

Les nouvelles que nous avons reçues et qui ont déjà transpiré dans le public, surtout parmi les nombreux Espagnols réfugiés en notre ville, ont donné lieu à cette remarque: que le peuple de la Péninsule n'était pas assez mûr pour qu'on lui octroyât la constitution de l'an XII, et que, si cette circonstance avait jamais lieu, il en résulterait les plus grands malheurs à la nation. Nous croyons que si jamais erreur politique a été manifeste, c'est bien celle-là. Quoi donc! une charte libérale ne conviendrait-elle pas à une nation, parce que cette nation n'aurait pas acquis tout le degré de civilisation voulue? Nous ne savons jusqu'à quel point peut aller l'ignorance du peuple espagnol: mais nous posons en principe, et l'expérience du passé n'est que trop évidente à ce sujet, que le libéralisme ne peut que hâter l'époque de l'illustration de la Péninsule; il ne peut avoir d'autre résultat que de verser une plus grande somme de bonheur sur cette contrée.

Nous dira-t-on que le peuple américain était assez mûr pour recevoir la constitution de 76? Cependant voyons quel fut l'effet de cette charte—Dans soixante-seize années, les Etats-Unis se sont placés au rang des nations les plus riches, les plus puissantes les plus civilisées du monde: mais nous dira-t-on, ce gouvernement est hors de ligne, il a adopté les seules institutions politiques qui lui convenaient—Soit: mais jetons les yeux en Europe. Qu'était la France sous le règne de Louis XV et le commencement de celui de Louis XVI? Que devint-elle après 87? Que fut-elle en 93, sous le consulat, sous l'Empire? Qu'est-elle enfin depuis la révolution de juillet? Dans ces différentes époques qu'elle a subi, nous pouvons faire siège de l'expression, toutes les différentes phases de la civilisation. Une seule loi manque encore pour arriver à son apogée mais il faut une autre révolution et comme conséquence, le gouvernement populaire [illegible].

En Angleterre, le peuple était [illegible] que le roi Jean lui donna cette c[illegible] qui la gouverne jusqu'à présent, depuis [illegible] siècles? Non, mais grâce à cette charte elle [illegible] à la tête des nations les plus civilisées du monde.

Si l'on veut maintenant des contrastes, nous les trouverons dans l'histoire ancienne. Ouvrons-la, et voyons quel rôle jouaient Rome, Athènes et Lacédémone, lorsqu'elles étaient régies par un gouvernement populaire ou purement démocratique? Riches et éclairées dans l'intérieur, puissantes et redoutées au dehors.—Mais bientôt la république disparut pour faire place à la royauté, que l'on appelait alors constitutionnelle, mais qui n'en parvint pas moins à replonger ces peuples dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance la plus abjecte.

Maintenant, néanmoins le même danger n'est plus à craindre. Les idées de libéralisme sont trop répandues sur la surface du globe pour que l'on ait à redouter le retour du règne de la barbarie. Chaque pays, plus ou moins rêve son indépendance nationale. Le germe peut être long à se développer, mais il doit éclore un jour, et ce jour le monde verra **le gouvernement populaire proclamé d'un pole à l'autre.**

Salon de Lecture de Topliff
Boston, 12 *Sept.*—1 *heure*, P. M.

Dernières nouvelles d'Espagne.—Par l'arrivée du navire Ariosto, capitaine Blackler, de St. Ubes, d'où il est parti le 19 du mois dernier, MM. Topliff ont reçu une liasse du *Lisbon English Journal* jusqu'au 17 dernier, qui contient des nouvelles importantes relatives aux affaires d'Espagne.

Les troubles continuaient toujours en Espagne, et paraît maintenant très probable que le gouvernement actuel sera renversé. La constitution de 1812 a été solennellement proclamée à Cadix, Séville et Badajos, comme à Malaga. A Séville, au reçu d'une dépêche envoyée aux autorités par le gouvernement civil de Cadix, on a fait rassembler les officiers supérieurs de la garde nationale et on leur a donné connaissance de ce qui était survenu à Cadix—la proclamation de la constitution de 1812. Il fut alors convenu de mettre au rang tous les corps, afin de s'assurer de l'esprit qui les animait. Le résultat fut qu'ils nommèrent des commissaires, lesquels exprimèrent les vœux suivans comme étant ceux de leurs constituants:

1o. Que les ministres soient renvoyés, ainsi que le général Cordova, et qu'on commandant en chef digne de la confiance de la nation, soit nommé

2o. Qu'une assemblée de cortès constituantes soit convoquée sur les principes établis dans la constitution de 1812;

3o Que l'obéissance ne soit plus observée envers le gouvernement actuel.

Quant à ce qui a rapport aux deux premiers articles, le gouverneur civil y a donné son assentiment. Et à l'égard du troisième, la rupture ouverte avec le gouvernement existant, il était encore sous considération.

Nous voyons par ces journaux, que Madrid était en état de révolution *La Revista*, (journal de Lisbonne) du 9 août, dit qu'on avait reçu la nouvelle qu'une révolution avait éclaté, avec une grande effusion de sang, et qu'elle eût pour résultat le renvoi d'Isturitz et la nomination de Mendizabal comme premier ministre de la reine, avec la promesse de donner à l'Espagne une constitution et d'instituer deux chambres. Ceci, néanmoins, a été nié par le Journal de Lisbonne du 13, qui dit: "Nous regrettons de voir que M. Mendizibal n'est pas en fonction, et qu'au contraire le ministère actuel continue sa carrière de malheurs et d'anarchie, *et vient de déclarer Madrid en état de siège.*" Une des causes du tumulte qui a eu lieu à Madrid, est, dit-on, le renvoi de l'assemblée des cortès du 11 au 15 août.

Madrid, 5 août.

Nous sommes assurés que l'ambassadeur français auprès de notre cour, a déclaré que si, en conséquence des mouvemens insurrectionnaires qui ont déjà commencé, les lois fondamentales étaient supplantées par la constitution de 1812, toutes relations diplomatiques cesseraient immédiatement avec le gouvernement ainsi établi, et que les passeports seraient demandés.

Isturitz, président du ministère Espagnol, est retenu au lit, avec une fièvre inflammatoire violente.

Ces journaux donnent la nouvelle de la mort du lieutenant-général Evans, commandant de la division anglaise au nord de l'Espagne. Il est mort d'une maladie de langueur.

Tout était tranquille en Portugal.

Nouvelles de Londres, plus récentes d'un jour.

Le navire *Frances-Ann*, capitaine Soulé, est arrivé de New-York dans la matinée du 13 du courant, venant de Londres, d'où il a apporté un numéro du *Chronicle*, du 9 août.

Nous apprenons que dans la matinée de ce jour, toute l'attention, non seulement de la Bourse, mais la ville en général se portait sur les funérailles de Rotschild. Le cortège était suivi par tout ce qu'il y avait de gens opulens et d'aristocrates. C'était à qui voulait payer le dernier tribut de respect à la mémoire du capitaliste défunt.

D'après ces circonstances, les affaires de la Bourse ont été comme on devait raisonnablement s'y attendre, en grande partie suspendues. Le cours des actions anglaises, néanmoins éprouvèrent un léger changement. Les consolidés ne varièrent point de toute la journée, mais les bills de l'échiquier subirent une baisse de 1s. Les actions de Banque, au contraire, s'améliorèrent de un pour cent.

Les affaires furent également de bien peu d'importance pour les actions étrangères.

Le bill sur le droit du timbre occupait encore les séances de la chambre des Lords sans que l'on en fut venu à une connaissance approximative du résultat de cet acte. Cependant on pensait qu'un nouveau bill serait introduit à la place du premier que l'on considérait comme trop défectueux.

Un homme a été condamné dernièrement, à Boston, à une amende de deux piastres, pour avoir roulé sa brouette sur le trottoir.

La loi qui impose cette amende nous paraît très sage, en ce que cette partie du chemin public doit être spécialement consacrée à l'usage des piétons. Et d'ailleurs, les réparations des trottoirs étant entièrement à la charge des propriétaires, n'y aurait-il pas une espèce d'arbitraire de la part des magistrats chargés de la police d'une ville, ou de celle des autorités dont le devoir est de faire des ordonnances équitables pour la masse de la population, de prévenir un de ces abus qui tendent à faire peser une contribution énorme quoique indirecte sur quelques uns des citoyens?

Long-tems nous avons observé l'apathie avec laquelle le public de la Nouvelle-Orléans voyait les empiètemens que l'on faisait sur ses droits. Si nous n'avons rien dit, c'est que la voix d'un journaliste ne produit aucun effet, quand il s'agit du redressement d'un abus. Que l'on examine néanmoins ce qui se passe dans nos rues, on se convaincra qu'il n'y a pas de jour où des centaines de brouettes n'encombrent pas les trottoirs, passant incendie où les pompes, (dont nous reconnaissons toutefois l'importante utilité) ne choisissent de préférence cette voie pour se rendre aux lieux où leur présence est nécessaire. Le dirons nous enfin? nos trottoirs sont très souvent l'endroit de promenade des cavaliers, lorsqu'ils veulent éviter la rencontre d'un dray, ou le mauvais passage d'une rue. Et s'il était même donné aux voitures de pouvoir passer leurs roues sur le passage réservé aux piétons, nous croirions qu'elles le choisiraient de préférence à tout autre chemin. Tout cela se passe cependant sous les yeux des officiers de police et du public en général, et jusqu'à présent aucun remède n'a été apporté à l'abus existant! De quelle utilité sont donc nos réglemens de police?

La critique est à l'auteur, ce que le cavalier est à son coursier. Telle est la pensée que nous lisons dans le *Pensylvanian* du 16. L'éditeur a voulu dire apparemment que la critique tient l'écrivain en bride. Si telle est le cas, le *Pensylvanian* ne se serait-il pas trompé? Nous le croyons, car nulle époque, n'est plus féconde en bons ou mauvais ouvrages que celle où il y a le plus de censure ou de louange.

Parmi les 40 personnes arrêtées à Paris sous la charge de conspiration contre la vie du roi, (dit le Sentinel de Philadelphie du 14) on compte 24 vieilles femmes.

Sacrilège.—La Cathédrale de St. Patrick, à Philadelphie, a été violée dans la nuit du 11 du courant par quelques voleurs qui sont parvenus à s'y introduire après avoir fracturé une des fenêtres de la sacristie. Ils cherchèrent à briser le coffre fort en fer qui contenait les vases, bijoux et ornemens sacrés de l'église; mais n'y réussissant pas, ils défoncèrent les boites de secours où l'on avait déposé les donations en faveur des pauvres. Ils y trouvèrent et enlevèrent environ 15 piastres en numéraire. Après cela ils s'emparèrent du Ciboire, dont la valeur était de cent piastres. Ne trouvant plus rien à prendre, les voleurs se retirèrent par le même chemin où ils étaient entrés. Une superbe récompense a été offerte pour leur arrestation, par l'évêque et la congrégation de cette Cathédrale.

Un des journaux de Philadelphie, en parlant de l'exposition en notre ville des tableaux de Santa Anna et d'Almonte, dit que d'après la foule qui accourait pour voir ces deux peintures elles devaient être d'un beau fini et surtout d'une parfaite ressemblance. Nous ne sachons pas que ç'ait été le cas. Tout ce que nous pouvons dire, d'après le témoignage de quelques connaisseurs qui ont eu la curiosité d'aller voir l'exposition, c'est que l'un et l'autre des tableaux étaient de fameuses croutes.

Un Allemand nommé Hesser, a trouvé le secret d'ouvrir un coffre-fort de l'invention brevetée de M. Delano, exposé à l'institut mécanique de New-York. Une récompense de mille piastres avait été offerte à quiconque trouverait le secret. Un homme comme M. Hesser doit être bien dangereux pour une ville à grands capitaux, s'il n'est pas doué, d'ailleurs, d'une probité extrême.

Lord Selkirk et M. Simpson, gouverneur des territoires appartenant à la Compagnie de la baie de Hudson sont arrivés le 5 du courant, à Lachine. Ils avaient fait leur voyage, de cette baie, dans une petite pirogue.

Choléra à Charleston.—Du 16 au 19 du courant il y a eu 19 cas de choléra de rapportés par la commission du Bureau de Santé; savoir: 6 sur les blancs et 13 sur les noirs et hommes de couleur. Résultat, 4 décès; le reste des cholériques en traitement. Sur le nombre des cas précédens, il n'y avait eu aucun décès.

Du 19 au 20, la même commission a rapporté 16 cas, dont 3 sur les blancs et 13 sur les noirs et hommes de couleur. Résultat, 3 décès. Sur le nombre des cas de la veille il n'y avait eu qu'un décès.

Marche de la maladie depuis son envahissement:—226 cas et 72 décès. Le choléra, à la dernière date avait 20 jours d'existence; ce qui fait environ 10 à 5 cas et 3 décès par jour.

A comparer ce résultat à celui qui a eu lieu dans tous les pays où cette épidémie s'est portée on doit être réellement surpris qu'elle ait été si peu intense à Charleston. Cela viendrait sans doute des mesures sanitaires dont on a fait usage dans cette ville.

Importante amélioration sur les chemins de fer.
Un correspondant d'un journal de Philadelphie, dit *Southern Patriot* du 19, fait part d'une invention de M. Sargent, qui promet de prévenir un grand nombre de dangers et de troubles sur les chemins de fer. Cette amélioration s'applique à cet endroit du ch[illegible] adaptés les *rods* mobiles pour laisser passer [illegible] une branche à l'autre. Elle consiste à placer [illegible] sur la coulisse de manière à donner la direct[illegible] par le moyen d'une épinglette dont l'ingénie[illegible] peut se servir, sans qu'il faille employer le[illegible] autre personne.

Conseil de la Troisième [illegible]
Séance de Mercredi 28 [illegible]
Le conseil s'est assemblé conformément [illegible]
Une demi heure après l'heure fixée, [illegible] ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent, Messrs. Duvigneaud, Fénelon, et Lara. Membres absens, Messrs. Marigny, Lessens et Percy—Mr. Kilshaw, absent par cause de maladie.
Les membres présens n'étant pas en nombre suffisant pour former le quorum, le conseil s'est ajourné à mercredi prochain 5 octobre, à 5 heures du soir.
Pour copie conforme,
J. B. S. ST. AMANT, Secrétaire.

Police Correctionelle de Paris.
—MARIN (Pre-Louis), 45 ans, cocher de fiacre, est accusé d'avoir porté un coup de couteau à un garçon marchand de vin, et de lui avoir coupé la lèvre supérieure.

—Un instant donc, mon président; maintenant que vous avez entendu c'monsieur et ses faux témoins, y m'semble que vous devez recevoir aussi ma déposition. Du moins, v'là l'idée que j'me fais; qu'on ne condamne pas un homme, vot' semblable, sans écouter ses raisons. Pour lors le 16 d'avril, j'monte chaussée de Clignancourt; j'avais avec moi un apprenti; j'dis à mon apprenti: garde la fiacre, et tâche de me faire charger que j'me rafraîchisse l'estomac. J'entre, et j'dis: ho hé! la maison, qu'est-ce j'lis à manger? On me dit: ya ça, ça, et ça, ya du lapin. Assez causé, que j'dis, du lapin, c'est mon affaire, donnez moi z'en pour six sous. On n'en fait pas pour six sous qu'il me dit. Pour combien donc qu'on en fait? Pas moins d'huit sous. C'est maladroit, que j'dis, car quand on n'a que six sous à dépenser, quoi! les petites bourses sont souvent les grands estomacs. C'est égal, donnez-moi z'en pour huit sous, et n'me donnez pas la tête. Faut dire que ces gueux-là y vous donnent quelquefois jusqu'à trois têtes dans une portion. Je prends mes huit sous de lapin, quatre sous de vin, un sou de pain, ç'a fait treize sous, j'entre dans la salle, j'm'assis, j'mange. J'avais pas avalé la première cuisse que v'là le moutard qui vient, insolent comme un sergent de ville, et qui me dit: ho hé! l'homme, donnez-moi treize sous. Je n'fais semblant de rien, je mange. Y récidive: donnez-moi treize sous, on n'fait pas crédit: qu'est ce qui te d'mande crédit, f. moi le camp, moutard, que j'lui dis avec douceur, j'paierai quand j'aurai consommé. Du tout' qu'il m'dit, on n'fait pas de *pouf's* ici. Et la dessus y m'enlève mon fricot, mon pain, mon vin comme à un malfaiteur. J'me rebiffe, bien sûr; est-ce qu'on me paie d'avance, moi, dans mon fiacre? Est-ce que j'vas d'mander de l'argent au bourgeois à la moitié de la course? J'attends que l'ouvrage soyez foite... L' marchand de vin peut bien attendre qu' j'aie mangé, pas vrai? V'là qu'ils se jettent quatre sur moi, et à coups de pieds et à coups de poings, et qui m'abattent comme un cheval mort. Dans la chose de tomber, l'epetitese s'ra coupé à mon couteau; j'avais mon couteau à la main, bien sûr, puisque j'mangeais mon fricot. Mais j'y ai pas porté de coup avec, c'était un couteau rond et innocent comme celui-là. Quant à ses témoins.... faut vous dire c' que c'est qu' son établissement: y a quelques cochers, c'est les hupés, ceux là; tout le reste c'est pas grand' chose, des *goipeurs*, des mend'ans, des vagabonds et v'là c'que c'est.

Le tribunal condamne Marin à vingt jours de prison. *Droit.*

—Eh bien, mon président, vous pouvez vous vanter que vous condamnez un fameux innocent. Je suis aussi innocent du couteau que vous; ainsi voyez comme vous jugez.

M. le président. — vous pouvez en appeler.

—En appeler! Combien ça m'coûtera? Des nom?... j'parle.

Un habitue. — Eh non, ça ne coûte guère que 3 fr

—Trois francs, deux courses, quoi!....Cà va, j'en rappelle. Ous qu'y faut aller pour ça?

L'officieux habitué s'empresse de conduire Marin au greffe.

—M. le président.—Roland, vous êtes prévenu de vagabonnage. —Attendez donc un peu qu'je m'débarbouille les yeux. Dieu de Dieu! que vous avez un beau soleil ici, vous autres, en comparaison de cette diable de Souricière... M'y v'là... Ac'te heure. Vous disiez donc que j'étais prévenu de vagabonnage; j'n'en disconviens pas; après?

—Vous êtes convenu dans l'instruction que vous aviez été déjà poursuivi soixante fois pour le même délit.

—Soixante fois! j'ai dit ça par *ironie*; pour faire ce grand sec d'*instruction* qu'avait pas l'air gai du tout. Il est certain toujours que nous avons déjà eu l'honneur de nous voir relativement au vagabondage qu' est mon goût, mon inclination à moi. Mais jamais pour autre chose, foi de Roland qu'est mon nom, jamais, jamais.

—Vous n'avez pas d'asile.

—Pas pour le moment; v'là quatre mois que j'bois et que j'couche dans la rue. C'est mon idée, quoi! J'aime la rue, avec ça qu'on en fait de si belles à présent. C'est pas exclusivement pour les chiens peut-être.

—Vous n'avez pas de profession, pas d'état?

—Pardon pour ça, j'suis serrurier; y a mon livret dans ses tas de papiers.

—Oui, mais malheureusement il n'a été signé par aucun maître depuis 1812.

—Ca n'empêche pas que j'ai travaillé ça. Vous jugez bien que si je n'avais pas travaillé depuis 1812, y m'serait poussé de l'herbe dans les mains et dans l'estomac. Du tout, j'travaillais le matin à la halle.

—Que pouviez-vous faire de votre état de serrurier à la halle?

—J'travaillais pour ces dames; j'leur raccommodais leur chaufferettes de tôle, j'leur mettais des poignées en fil de fer à leurs *gueux*; j'travaillais, quoi! Mais vous jugez qu'ça ne va plus les chaufferettes, d'une chaleur comme ça. Du reste, j'vous en veux pas, faites votre état: me v'là obéissant et soumis, comme toujours. Tout c'que je vous demande... pas de surveillance; j'veux pas voyager, moi; j'veux pas quitter Paris, enfant de la butte Saint Roch. Envoyez-moi au dépôt; on travaille, mais l'ouvrage est douce.

—Comment à votre âge, 50 ans! vous êtes fort bien portant.

—J'suis estropié, j'ai attrapé un effort comme vous dites en 1812, et j'vous jure ben que je n'm'en donnerai plus d'effort.

Le tribunal condamne Roland à trois mois de prison, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit au dépôt de mendicité.

—A la bonne heure Bien jugé ça; v'là le cabot assuré C'est embêtant tout de même trois mois à l'ombre d'un soleil comme ça. Mais c'est égal; j'vous en veux pas, c'est votre état. Mes respects, président et toute la compagnie.

(Gazette des Tribunaux.)

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.
Brick Northerner, Stevens, Boston, Harrod et Quarles
Brick Ostaria, Weems, Havane, W Porter.
Goëlette Pensylvania, Delarue, Galveston, W Bryan.

Arrivés.
Bateau de remorque Shark, Thomas, des passes, ayant mis en mer le brick Margaret et les goëlettes Banner et Lady Hope. Il a amené les navires Chatham, Rhode Island, et la goëlette Select.
Bateau de remorque Post Boy, Davis, des passes, ayant mis en mer les navires Louisville et Nashville. Il a amené le navire Girard, la barque E. M. et la goëlette Navarine.
Navire Chatham, Gorham, 18 jours de Boston.
Navire Rhode Island, Schroeder, de New York.
Goëlette Select, Hall, de Boston.
Navire Girard, Lambert, 23 jours de Boston.
Barque E. M., Miller, de Philadelphie pour Vicksburg.
Goëlette Navarine, Fields, des Attakapas, (Franklin)—sur lest.
Bateau de remorque Grampus Annable, des passes, a amené le navire Tinamara, les goëlettes Halcyon et Col. Fanning.
Navire Tinamara, Battershall, de Liverpool.
Goëlette Halcyon, Dickerson, de Matamoros.
Goëlette Col. Fanning, Thompson, de Velasco.
Bateau à vapeur Far West, Fox, Smithland.
Bateau à vapeur United States, Kennett, St. Louis.
Bateau à vapeur Mount Pleasant, Mason, Louisville
Bateau à vapeur Vandalia, Small, St. Louis.
Bateau à vapeur Belleville, Belleck, Bayou Sara.
Bateau à vapeur Hail Columbia, Pease, Alton.
Bateau à vapeur Wright, des Natchitoches.

MEMORANDA.
A Philadelphie, pour ce port, 19 sept. navire Octavia, Deacon, brick Pleiades, devant partir sous peu.
Expédié à Boston pour ce port, sept 10, navire Elizabeth, Thayer.
La barque Oceanus, parti d'ici pour Londres, a été rencontré en mer le 21 août, en lat. 42. 22, long. 47.
Expédié à Philadelphie, pour ce port, sept 14, navire Orient, Bailey.
D'ici à Charleston, sept 20, goël. Forester, Russell.
Expédié à New York, pour ce port, sept 13, brick Damon, Osterbridge.

DERNIÈRES DATES.

New York,	13 sept	Washington,	15 sept
Philadelphie,	14 sept	Baltimore,	7 sept
Charleston,	21 sept	Boston,	11 sept
Paris,	4 août	Havre,	5 août
Liverpool,	11 août	Londres	10 août
Bordeaux	30 juil	Havane,	13 sept
Mexico,	30 août	Vera Cruz	1er sept

COMMERCIAL.
Nouvelle-Orléans, 29 Septembre.
COTON.

126 balles	Louisiane,	} prix inconnus.	
100 de	de		
25 do	do		
17 do	do	vieille récolte,	12 1/2
268			

VENTES DE COTON DE MERCREDI.—

398 balles	Mississipi,		17 1/4
14 do	do		19
209 do	do et Louisiane,		17 1/4
104 do	Louisiane,		18 3/4
23 do	do		18 3/4
748			

La Saison. Les journaux du nord, surtout ceux de la Nouvelle Angleterre, se plaignent des froids qui semblent être assez vifs à une époque de l'année où les chaleurs sont d'ordinaire excessives. Le 10 septembre, à Boston, on portait la redingotte et le manteau. A New Bedford, les récoltes de maïs ont été sérieusement endommagées par de fortes gelées—Dans presque tout l'état du Massachusetts les gelées ont entièrement arrêté la végétation des plantes; le maïs est détruit, ainsi que les melons, les concombres, les calebasses, les haricots et autres plantes de jardinage. Cette circonstance inattendue doit, dit-on, occasionner une grande perte à la Nouvelle Angleterre.

Dans les comtés Ouest de l'état de New York, près de Buffalo, la gelée a été également très abondante dans la première semaine de septembre, et y a occasioné de graves dommages aux agriculteurs; l'esprit public était dans les plus vives alarmes.

Un correspondant de la *Gazette de Boston*, a fourni une table météorologique d'après laquelle il paraîtrait que la chaleur moyenne du mois d'Août, en 1836, a été de 63° 9' tandis que l'année précédente, au même mois, elle avait été de 69° 1'. A cette table, il ajoute les remarques suivantes:

"Le mois d'août, comme le reste de l'été a été remarquable par un froid précoce et assez vigoureux. Les gelées règnent maintenant, et semblent menacer de détruire les dernières espérances de nos fermiers. L'opinion générale est que la récolte de maïs sera extrêmement faible dans certains endroits et entièrement nulle dans d'autres. Il n'y a jamais eu dans tout le pays une saison plus défavorable aux fermiers, qui ne comptent pour leur moyen de support que sur la régularité de leurs récoltes. Plusieurs d'entr'eux feront à peine de quoi couvrir leurs dépenses courantes, et d'autres seront obligés d'acheter pour leur consommation domestique les mêmes articles dont ils avaient ci-devant une surabondance."

PHILADELPHIE, 13 sept. 12
VENTES D'ACTIONS.

2000	emprunt de l'Etat, 53		101 1/2
20	actions de la Banque des Etats Unis		120
81	do do	[8 jours]	120
280	do do	[11 jours]	120
230	do Girard,		57 1/4
200	do do		56
200	do du Kentucky,		79
100	do do	[60 jours]	70 1/2
19	do Vicksburg,		71 3/4

NEW YORK, 12 Septembre.
Farine—Il y a eu quelque changement dans le marché de farine ce matin; des marques ordinaires de l'Ouest se vendent librement à $9 25 à 37, et quelques détenteurs à 6 de hausse. Il y en a peu dans les bateaux plusieurs ont été détenus par la marée. Le marché au coton est très calme. Les actions ont subi une hausse.

30	actions de la Banque des E. U.	(60 j.)	119
250	do do do	(60 j.)	120
600	do Delaware et Hudson,		90
450	do do do	(30 j.)	91 à 91 1/2
100	do Banque du Canal, N. O.		92 1/4 à 93

LIVERPOOL, 10 août.
Coton—Les ventes de jeudi dernier s'élèvent à 2500 sacs, vendredi 3000, samedi 2500, lundi 6000, mardi 5600 et aujourd'hui 7000. Il y a eu cette semaine une forte demande principalement pour le trafic, les spéculateurs n'y sont pour rien; les détenteurs en quelques instances ont obtenu un petit avantage sur les prix, mais les cours sont les mêmes que ceux de la semaine dernière.

Les importations de la semaine s'élèvent à 14,800 sacs.

LIVERPOOL, 11 août.
Le marché au coton est plus soutenu, à une augmentation d'un quart sur les cours du 9.

LONDRES, 9 août.
Sucre—Le marché au sucre a été très animé cet après midi, la demande par les marchands de comestibles et les rafineurs tant en ville qu'à la campagne est très animée à des prix en hausse. Brun mauvais de Demerara bon pour la mélasse s'est vendu à 65s 6d. à l'encan, 160 boucauts nouveau des Bermudes ont été vendus à une avance de 6d; bon à supérieur, pour les détaillans se vend de 70 à 73; les achats au temps actuel s'élèvent à 1880 boucauds et tierces en Barbades [illegible] à une avance de 6d [illegible]. Il est probable qu'il y aura dans peu un grand déficit dans l'approvisionnement, car durant les 7 ou 8 semaines prochaines, l'année dernière, plus de 50,000 boucauds et tierces furent débarqués, tandis qu'à l'époque actuelle il n'y a qu'un navire en rade pour être déchargé et seulement deux en dehors, la récolte est médiocre. Cette circonstance augmente beaucoup la confiance des détenteurs.

La mélasse des Indes Occidentales se vend facilement à des prix fixes; des partie de tabac ont été vendues à 33s et 34s 6d, et autres qualités de 32s à 33s.

Café—Il y a eu une grande activité cet après midi, dans le marché au café des Indes Orientales, dans les qualités pour la consommation; des lots considérables de Ceylon ont été pris pour le trafic; 82s 6d à 83 payé pour bon ordinaire à un droit de 6d et 54s pour ceux de 9d.

Le café des habitations anglaises continue à être en bonne demande et 100 boucauds de la Jamaïque ont été vendus à l'instant aux cours de la semaine dernière; ordinaire et médiocre s'est vendu de 98s 6d à 102s—bon à supérieur ordinaire 93s 6d à 97; ordinaire 83s 6d à 84s 6d.

NEW YORK, 13 Sept.
Coton—Le marché est calme, mais les prix se soutiennent. En farine il n'y a aucun changement, les bonnes marques de l'Ouest sont tenues à $9 50: une cargaison de seigle d'Allemagne a été vendue à $1 12, et 400 boisseaux maïs par le canal à $1 9. L'argent est moins rare, quoique quelques actions perdent un peu on attribue cette baisse à la faillite d'une maison de Philadelphie qui en achetaient fortement.

270	actions Banque des E. U.	(60 jours)	à $120
50	do do do	(15 jours)	119 1/4
50	do do do	(45 jours)	119 1/4
200	do do do	(30 jours)	119 1/4
600	do do do		119 1/4

COLUMBIA, 16 Sept.
Coton—Nos importations ne s'élèvent qu'à 9 balles, dont une est de la nouvelle récolte. La farine vaut $9 à 10 dans les waggons.

MACON, 16 Sept.
Coton—Le coton commence à arriver; environ 60 balles ont été reçues cette semaine; il y a eu bonne concurrence; prix ce matin de 17 1/4 à 17 1/2.

ALEXANDRIE, (D. C.) 15 Sept.
Farine fraîche le baril $8 75; id vieille 7 50 à 8 00; froment blanc par boisseau $1 75 à 1 92; id rouge 1 50 à 1 85; maïs 92 à 95; avoine des waggons 37 à 40; id. des navires 33 à 35; jambon par liv. 12 à 13; graisse 12 1/2 à 14; whiskey, cours ord. Farine, hier ce prix dans les waggons était à $8 75; maïs dans les waggons 88 à 90 cents; à flot 92 à 93.

RIVIERE DE L'OHIO—Le *Wheeling Times* du 10 courant dit: "La rivière de l'Ohio baisse encore, et il n'y a pour le moment aucun espoir d'une crue nouvelle. L'Ohio ressemble à peine à une rivière, et presque tous les bâteaux à vapeur sont amarrés au wharf faute de pouvoir en sortir. Ces bâtimens sont remplacés par des *keelboats*."

DEMANDE—On demande immédiatement deux bons charpentiers pour travailler en ville. De bons gages leurs seront donnés. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

AVIS.
Commission du chemin à coulisses de Washington.
LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquelles ils vendront lesdits terrains.
30 sept — JNA. DUREL, secrétaire.

Compagnie des Pompiers de la Pompe Phoenix No. 8.
LES membres composant cette compagnie sont priés de se réunir Dimanche, 2 octobre prochain, à neuf heures du matin, dans la maison de Frescaty, ou corps de garde Washington, pour prendre connaissance de nouvelles très importantes concernant la compagnie et particulièrement l'intérêt des dits membres.
Il sera distribué à chacun des membres de la compagnie un exemplaire de ses réglemens.
30 sept—3 — P. G. BAYHI. Secrt.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans reçus par le Kentucky et le Huntsville, savoir:
Gros de Suisse noir,
Satin noir uni,
Dito blanc uni,
Ditto de l'Inde,
Mouchoirs Gros de Naples noir,
Bas de soie noirs anglais superfins,
Dentelle fil assortie,
Bas coton anglais pour femme, belle qualité,
Do do do Fillette,
Indienne américaine, dessins variés,
Do française, rouge pour rideaux,
Fil Persien de Taylor.
Do d'Orrell,
Coton blanc fin, dit des Indes,
Do Écru pour drap, 5.4,
Do do 4.4,
Couvertures de laine, 11 et 12 points,
Cotonnade bleue, 3-4,
Do Anglaise, 9 8,
Pommades à odeurs assorties
J. C. BAJOLIERE & Co., Rue Bourbon, No. 236.
30 sept—3

CIGARRES—75,000 cigarres Regalia. A GIFT 100,000 do Trabucos, 150,000 de qualités assorties, des fabriques de Ugues et de Moreno, en débarquement et à vendre par
30 sept — A. DELPIT, 119, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Girard et Trenton, venant de Boston,
100 caisses morue nouvelle,
[illegible] do harengs do
[illegible] savon Winchester
[illegible] baleine assortie
[illegible] 1836, à vendre par
30 sept — [illegible] DARAN & Co. [illegible] rue St. Louis.

VIEUX COGNAC & W[illegible] D'IRLANDE.
—En pipes et demi pipes, le dernier en barriques, les deux d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par — WILLIAM VANCE, rue de la Douane, no 18.
Aussi, Toile d'emballage de Dundee, à vendre comme ci-dessus. — 30 sept

LE soussigné offre à vendre les articles suivans nouvellement reçus,
20 Caisses de cerises en bouteilles blanches (1836)
40 Do confitures de la Havane de toutes dimensions,
4 barils boites de gelée de gouyaves,
10 douzaines liqueurs de Paris en bouteilles de porcelaine,
20 barils jus de limon très frais,
20 caisses Rock candy,
10 do prunes en pobaus d'un quart de galon,
Et en magasin, divers autres articles; le tout de première qualité.
30 sept — J. B. MICHON. Vieille Levée, No 21.

CHAUX de Thomastown—400 barils Chaux de Thomaston, à vendre par
30 sept—3 — J. & P. WHITNEY, 6, rue de la Douane.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné,
20 Demi pipes vieille eau-de-vie fine Champagne (Caminade) ayant droit au drawback,
200 Caisses eau de Fleur d'Orange,
200 Do Vin rouge Tavel,
100 Do Champagne 1ère qualité,
100 Do Liqueurs superfines assorties,
50 Do Extrait d'Absynthe,
Et un grand assortiment de vins rouge et blanc en barriques et en caisses.
[illegible] ayant droit au drawback:
Draps de Saxe, Indiennes Françaises, et Suisse, Chamberguillas, Mantilles, Alepines et Bretelles en gomme élastique. — OSMIN BIGOURDAN,
30 sept

A Vendre par le soussigné à l'arrivée du navire Globe, attendu prochainement de [illegible]
600 Barriques vin [illegible]
[illegible] blanc divers crûs.
[illegible] Gruau Larose et Cha[illegible]
[illegible] fruits à l'eau-de-vie assortis,
[illegible] Paniers huile d'olive,
15 Demi-pipes eau-de-vie Cognac, (Dupuy).
20 Balles bouchons,
200 Chapeaux de soie pour hommes,
150 Balles foin français.
OSMIN BIGOURDAN, Rue Toulouse, 23
30 sept

Compagnie du Canal et de Banque
De la Nouvelle-Orléans, 28 *Sept.* 1836.
AVIS est par le présent donné à toutes personnes qui ont du bois de charpente, pieux, bois de chauffage, briques, ou toutes autres espèces de matériaux au landing du Bassin de la dite Compagnie, d'avoir à les faire enlever dans le plus court délai.
30 sept—3 — P. AUVRAY, Maître de port.

PLAQUES en FER BLANC.
300 Caisses plaques, reçus et à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co.
30 sept — 30, rue Bienville.

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme de vingt ans, désire se placer dans un magasin; il a une connaissance générale des affaires, et parle les langues française et anglaise. On peut donner bons renseignemens—s'adresser à Mr. A. Ambrens no. 18, rue St. Philippe. — 30 sept

LASTINGS NOIRS—2 caisses de lastings en débarquement et à vendre
30 sept — PEET & NORTH, 13, rue de [illegible]

SUCRE—50 boucauds sucre, 1ère qualité, par — LEBLANC & HAYDEL, 20, rue [illegible]
31 aout

POUR NEW YORK—Le beau navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre CRESCENT, capit. Nesbitt, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de l'Esplanade, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
30 sept — 47, rue Bienville.

Pour le Havre—Le navire BOLIVAR capitaine Pemberton, a commencé à prendre charge pour le susdit port et sera promptement expédié. Pour fret de 500 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
23 sept — A. QUERTIER & ALBERT.

POUR PHILADELPHIE.
La ligne de Hand.
Paquebot du 1r. Octobre.
Le navire ARCHER, capitaine O. Marston, ayant été détenu par le mauvais temps, partira positivement le 1er. Octobre. Pour fret de 50 barils, [illegible], ou passage, ayant des emménagemens supérieurs, s'adresser au capitaine à bord ou à
HOSKIN & WILCOCKS.
28 sept — No 38, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.
La ligne de Hand,
1er. Batiment.
Le paquebot brick SWAN, capitaine Benja. Snell, présentement en décharge, partira dans peu de jours. Pour la balance de frêt, ou passage, ayant des emménagemens supérieurs, s'adresser à bord ou à
HOSKIN & WILCOCKS.
28 sept — no 38, rue de Camp.

Le brick SWAN, capitaine B. Snell, est présentement à décharger en bas du marché aux viandes; les consignataires sont priés d'envoyer chercher leurs marchandises — 28 sept

Le navire paquebot Edward Bonaffe pour Philadelphie, est présentement en déchargement vis à vis la rue Julie. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises. — 28 sept

LE navire MOZART, venant du Havre, est en déchargement entre les deux halles. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises, comme on ne livrera pas un seul colis, qu'aux personnes autorisées à en donner un reçu. — 23 sep

TIRAILLEURS LOUISIANAIS—La compagnie prendra les armes dimanche, 2 octobre, à cinq heures du matin. L'assemblée se tiendra au lieu ordinaire. Par ordre du capitaine Grivot.
30 sept — E. D. JOUAN, sergent major.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
LA compagnie se réunira lundi, 3 octobre, à huit heures précises du soir, à la Bourse Hewlett, en armement complet, et à pieds, veste d'hiver, pantalon blanc. Par ordre. — ED. PLANCHARD,
30 sept — maréchal des logis chef.

LES soussignés ont établi leur office au domicile de Messrs. Peyroux, Arcueil & Co., rue Toulouse, entre Chartres et Levée; il sera tenu par Mr. Charles Forcade, chargé de leur procuration. Les personnes qui auront quelqu'ordre à faire parvenir au moulin ou quelqu'affaire à régler pourront s'adresser à leur représentant.
CANTRELLE & VILLAVASO.
30 sept—3 — Moulin à scie, paroisse St. Bernard.

A VENDRE—Deux Lots de Terre attenants, situés dans la rue Perdido, entre les rues Cirque et Philippa; les deux mesurant 51 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 112 pieds un pouce de profondeur, sur lequel se trouve une bonne maison à domicile, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci-dessus fait présentement l'usage d'un "Cotton Pickery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour les conditions s'adresser à
WILLIAM VANCE,
30 sep—1m, 3pe — No. 18, rue de la Douane.

AVIS—Les acheteurs de divers terrains situés au faubourg Dousseau ou Clouet à une vente faite par M. Barnett Snr. le 1er. courant sont requis de passer à l'office de C. Pollock notaire public et se conformer aux conditions de la vente dans le plus court délai, les ventes sont toutes prêtes. — 29 sept

AVIS—M. L. Morran l'acheteur des trois terrains situés sur le chemin du Bayou à une vente faite par M. Barnett Snr. le 14 courant, est requis de passer à l'office de Wm. Boswell, notaire public, et de se conformer aux conditions de la vente dans dix jours à compter de cette date sans quoi lesdits terrains seront vendus pour son compte et risque, et lui tenu responsable pour la perte qu'ils pourraient subir, avec les frais que cela pourra occasionner. — 29 sept.

Vingt piastres de Récompense.
S'est absenté de chez son maître, depuis le 28 de ce mois, un nègre américain, nommé COLMAN, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces américain, âgé d'environ 30 ans, ne parlant qu'anglais. Il a la peau très-noire et est d'une forte corpulence. Il était habillé d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise et veste blanches. Ce nègre a la barbe très forte. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera à son maître ou le fera conduire à une des geoles de cette ville.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On prie instamment MM. les shérifs des paroisses environnantes de donner avis au bureau de cette feuille si ce nègre venait à être conduit à leur geole. S'adresser pour la récompense, au bureau de l'Abeille. — 30 sep—3

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—O'Duhigg et Châtaignier contre H. C. B. Risingson—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le mercredi deux novembre, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir;
Une certaine maison en briques à deux étages, située à l'encoignure des rues des Champs Elysées et des Bons enfans, sur un lot de terre mesurant vingt-huit pieds à la rue des Champs Elysées sur cent douze pieds à la rue des Bons Enfans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
30 sept. — FRED BUISSON—shérif.

AVIS—La société existant sous la raison William Hanemann & co. dans les affaires de graines de jardinage a été dissoute d'un consentement mutuel le 1er février 1836.
Wm. HANEMANN, JOHN M BACH.
28 sept—3

WM. HANEMAN ayant pris en société avec lui M. E. Romer les affaires seront continuées sous la raison Wm. Haneman & Co. depuis le 1er. juin 1836. — 28 sept—3

GOUDRON—600 barils goudron reçus en bon ordre et à vendre par — W E & E MURPHY,
28 sept — no 132, rue du Bassin.

CHAMPAGNE—312 paniers de la meilleure marque, consistant en Clef, Léon, Ancre, Mouche, Comette, Rénard, Cygne, Elephant et d'autres marques, en quarts et demi-quarts, en débarquement et à vendre par — HOSKIN & WILCOCKS,
28 sept — no. 38, rue du Camp.

CAFE DE LA HAVANE—220 sacs qualité très supérieure, en débarquement et à vendre par
28 sept — HARROD & QUARLES, [illegible] Douane.

AVIS—M. Antoine Latente l'acheteur de trois terrains situés au faubourg Washington à une vente faite par M. Barnett Snr le 30 août dernier; également M H Fassman l'acheteur de deux terrains au même faubourg à une vente faite par le même en date le 23 août, sont requis de passer à l'office de C Pollock notaire public, afin de se conformer aux conditions de la vente à dix jours de la présente date, sans quoi la même propriété sera revendue pour leur compte et risque et eux tenus responsables pour la perte qu'elle pourra subir avec les frais que cela pourra occasionner. — 28 sept—3

LE propriétaire d'un chien dogue, blanc, ratier, est requis de le réclamer, de prouver sa propriété, et payer les frais de la gazette. Ce chien a un collier au chaîne autour du cou, marqué No. 8. S'adresser au domicile de James Buss, chemin du Bayou. — 28 sep—3

INDIENNES FRANCAISES—Deux balles indiennes françaises, petits dessins, bon pour la consommation de la ville, en débarquement et à vendre par
28 sept — KOHN, DARON & Co.

GANTS—Une caisse Gants de chèvre blanc pour femme, à vendre par
28 sept — KOHN, DARON & Co.

CERISES—75 caisses en bouteilles blanches et noires, en débarquement du navire Mozart, et à vendre par — PERK & HALL,
28 sept — No. 3 Levée de devant.

SCHALS de crêpe de Canton—10 caisses 8/4 schals de crêpe à dessins blancs, bruns, à franges blanches, et d'autres couleurs;
4 caisses 4/4 unis brodés do. do.
Un article supérieur, ayant droit au drawback, en débarquement et à vendre par — JOHN CROSBY,
28 sept — 38, rue du Camp.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Bureau du soussigné est transporté de la rue Royale au No. 51 de la rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
26 sept—5 — FELIX LABATUT.

UN jeune homme désirerait une place de commis ou d'instituteur, soit à la ville ou à la campagne.
Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de l'Abeille. — 26 sept

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
17 sept — no. 20, rue Toulouse.

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
17 sept — 20, rue Toulouse.

MELASSE—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
31 aout — 20 Toulouse.

LETTRES de changes sur Londres [illegible] à vendre par — 10 sept — KOHN, DA[illegible]

BLANC DE BALEINE—[illegible] Bedford, en débarquement [illegible] BIGOURDAN.
26 sept

[illegible] on the first day of [illegible] HARE & ANDOINE having retired [illegible] & Co. at New Orleans and [illegible] of the said concern, as well [illegible] of the same line of business as [illegible] will be followed by the remaining partners.
F. GILLET, P. A. HEBRARD, and VICTOR HESTRES.
New Orleans and New York, under the same [illegible] F Gillet & Co. — sept 21—6t

NOTICE—The undersigned leaving shortly for [illegible] he appoints Mr. Charles Urquhart as his [illegible] — sept 19-5t — FELIX LABATUT.

PAINTING.
DENIS M'AFEE, Glazier, Paper Hanger, &c. No 178, Tchoupitoulas street, where persons having work in his line will find it their interest to apply soon either for the present or future work they may have to give. Orders will be thankfully received and promptly attended to. Rooms painted either in Oil or Water colours, in a superior manner, ceilings white washed or painted; imitations of all the fine woods and marbles in a masterly style. — july 30-eotf

BŒUF—Mess et prime à vendre, rue Royale No 35, par — 12 sept — J. REED & Co.

Ventes à l'Encan.

CHEVAUX et JUMENTS—Créoles des Attakapas.—15 chevaux et [illegible] à vendre sur la Levée, près de la rue St. Louis. Samedi 1er Octobre prochain. — 30 sept—2

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu samedi, 1er. octobre, [illegible] ordinaire de ses encans,
1 Voiture et chevaux:
1 Tilbury et un cheval
Conditions. Moitié comptant, la balance à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. — 30 sept—2

PAR E. FORSTALL & CO.
[illegible]
IL sera vendu [illegible] samedi prochain, 1er. octobre, à [illegible] No. 43, Nouvelle-Levée, le fonds d'un établissement connu sous le nom de Steamboat Exchange, consistant en comptoirs, étagères, verreries, liqueurs, en un mot tout ce qui concerne un café.
Conditions: comptant. — 30 sept—2

PAR M BARNETT & Co.
IL sera vendu Lundi le 3 octobre à quatre heures dans la rue Baronne No. 236, une quantité de meubles de maison, poteaux pour bâtir [illegible]. Le tout sera vendu sans réserve, le propriétaire étant à la veille de quitter le pays. — 29 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu lundi, 3 octobre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Dumaine et Dauphine,
Un lot de meubles consistant en armoires, tables, bureau, commode, pendules, chaises, &c.
Conditions, comptant. — 30 sept

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu le 30 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, sans réserve,
20 Terrains étant partie du quarré marqué J situé à Carrollton, bornés par les rues Surgi, Macarty, Madison et [illegible], d'après un plan qui sera exhibé le jour de la vente
Conditions. Moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 30 sept

PAR J. B. BEACHE.
IL sera vendu sans réserve, pour clore une société, le vendredi 14 octobre, à 11 heures du matin, au no. 14, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et de la Levée,
150 demi pipes Eau de vie de Cognac;
80 paniers Champagne, marque de Jolly;
300 caisses Vin rouge;
60 barils Vin blanc, 60 barils Vin rouge;
70 caisses Kirshenwasser;
800 paniers d'Anizette;
50 caisses Dantzick; 30 do Marasquino;
30 do Curaçao; le tout ayant droit au drawback.
Conditions, à la vente. — 30 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, samedi premier octobre, à la bourse Hewlett, la négresse Louisa, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et couturière; elle est bonne servante de maison, d'un caractère honnête et bien acclimatée, ayant passé plus de 12 ans dans cette ville et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: comptant. L'acte de vente par devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Elle sera délivrée aussitôt que l'acte de vente sera rempli. — 30 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Terrain de Valeur en Ville.
IL sera vendu samedi, 1er. octobre, à la Bourse, à midi,
Un Terrain situé rue Ste. Anne, entre Dauphine et Bourgogne, touchant l'encoignure [illegible] de la rue Bourgogne, mesurant 27 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, mesure française, et plus [illegible]
Conditions. L'acquéreur se mettra en lieu et place du vendeur pour trois billets en date du 14 du courant, de $566 66 2/3 cts payable à 6, 12 et 18 mois, la balance à 5 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 30 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain 1er, octobre, à la Bourse, à midi, il sera vendu,
DIX BEAUX TERRAINS
situés au faubourg Washington, et bornés par les rues Marent, Barthelemi, Amour et Bons Enfans, d'après le plan exposé à la Bourse: ces terrains sont près des nouveaux établissemens que l'on fait dans ce quartier, et qui doivent en augmenter considérablement la valeur; le sol est élevé et sec.
Conditions: chaque acquéreur fournira un billet sur chaque lot, qui resteront entre les mains du notaire pour lever une hypothèque de $3,373 cts de $18,371 cts, payable le 21 mai 1837, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Jh. Cuvillier, notaire public aux frais des acquéreurs.
30 sept

PAR HEWLETT & BRIGHT
Propriété de valeur à l'encan, située dans la première Municipalité.
IL sera offert en vente à la Bourse de Hewlett, vendredi prochain, 30 du courant, à midi, cette belle Propriété en face de l'Hôtel de la Monnaie, désignée comme Terrains Nos 1 et 2, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en deux Maisons à trois étages, en briques, avec toutes les convenances de résidences au dessus, et des magasins au-dessous. Le lot No. 1 est situé à l'encoignure de la vieille Levée et de la rue du Quartier, ayant 25 pieds de face à la rue de la vieille Levée sur 73 pieds 11 pouces de face à la rue du Quartier. Le lot No. 2 a une face de 25 pieds 2 pouces 6 lignes rue Gallatin, et 73 pieds 11 pouces à la rue du Quartier, le tout mesure américaine.
Lesdites propriétés ont des galleries tournantes, des grils de cheminée, citernes, puits et pompes, et sont trop bien connues pour avoir besoin d'être décrites. La moitié du marqué divise ces propriétés du terrain adjoignant, lorsqu'elle sera mesurée, sera payée par le propriétaire de ce terrain à l'acquéreur de ces propriétés. On exposera le plan deux jours avant la vente, à la Bourse Hewlett.
Conditions de la vente: Deux tiers comptant et la balance à un et deux ans, avec intérêt à 6 pour cent, en billets endossés avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
L'acquéreur pourra entrer en possession de ladite propriété aussitôt après s'être conformé aux conditions de la vente.
Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
N. B. L'acquéreur ou les acquéreurs de ladite propriété auront droit au montant du capital de la Banque des Citoyens qui pourra être obtenu sur ladite propriété; le vendeur ayant souscrit à ladite banque.
28 sept—3

PAR JOHN M BACH
IL sera vendu le 1er octobre, à midi, un assortiment de meubles consistant en sofas, tables, sideboards, chaises, etc. — 28 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
BOIS de chauffage à l'encan, aux moulins de J. F. Miller à la 3e. Municipalité, Vendredi prochain 30 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu aux dits moulins,
Trois cent cinquante [illegible] de différentes dimensions [illegible]
Conditions—[illegible] de crédit en billets endossés à satisfaction [illegible] — 28 sept

PAR JOHN M. BACH.
VENTE DE SYNDICS.
IL sera vendu mercredi, le 5 octobre, à quatre heures, par ordre de l'honorable juge de [illegible] pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans pour le compte des créanciers de John Yeoman, le contenu du magasin no 281, rue Poydras, consistant en cornichons, sauces, framboises, &c.
Conditions, comptant. — 26 sept

LES soussignés ayant formé une société continueront les affaires en courtage de coton sous la raison de Garnier & Vienne.
CHS. L. GARNIER, A. & A. VIENNE.
19 sept—8

ECOLE DE DANSE.
M. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de ses classes de danse lundi prochain, 3 octobre. Il donnera aussi des leçons à domicile aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — 24 sept—4

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.
Nouvelle-Orléans, 21 Septembre 1836.
LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle de sept Directeurs aura lieu le lundi, 3 Octobre prochain, au bureau de la compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction.
24 sept — D. F. GUEX, secrétaire.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:
12 x 12 sur 30 pieds de long, } soit en bois gras
8 x 8 sur 8 do do } ou en cyprès.
6 x 6 sur 18 do do }
Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans
24 sept — J. COMMUNY, président.

Jonau Metoyer & Co. ont transporté leur bureau, rue du Canal, no. 122, dans la maison de Magan. — 24 sept—3

BIERRE—200 barils, venant d'être reçus, à vendre par — N. HOEY,
23 sept—6 — No. 27, rue Bienville.

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD.
21 sept 15 — encoignure Ursulines et Levée.

M. DE LIZARDI & Co. [illegible] per ship Mozart, from Havre [illegible] muslins, Rantapolan handkerchiefs [illegible] variety of other goods suitable for this market [illegible] a few bales of fine English cottonades [illegible]
sept 24 — M. DE LIZARDI & Co. [illegible]

PAPER Hangings—The subscriber has received per ship Mozart, from France, a large and handsome assortment of the above articles.
CHEVALIER, corner of Jefferson and Chartres street, No. 178.
N. B. He will be ready at all times to attend to his line of business, that of Painter and Paper Hanging.
sept 21—6

SUGAR, Coffee and Segars—[illegible] bags Rio Coffee, 600 do Havana do; 423 boxes brown Havana sugar; 173 do white do do; 120 [illegible] superior Havana sugars, in store and for sale by
sept 19 — R. GRONING & CO.

J. BUSS, Merchant Tailor, begs leave to inform the inhabitants of New Orleans and its vicinity, that he has established himself in the above business and all its various branches, at No 72, [illegible] street, between Natchez and Poydras streets, a few doors above Bank's Arcade.
N. B. Ladies riding habits, and [illegible] made in the most superior and latest fashions.
WANTED. Six first rate workmen. Enquire at the above establishment. — sept 13